DECISION N° 2018/D382

Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 20/12/2018 Affiché le 21/12/2018

ID: 022-200043677-20181220-D382-DE



CONVENTION DE PARTENARIAT ENVIRONNEMENTAL LANTIC

KERVAL a repris, suite à la fusion des 4 syndicats de traitement, la convention pluriannuelle qui existait entre le Smitom de Launay Lantic et la fédération départementale des Chasseurs. Cette convention expire au 31 décembre 2018.

Il est proposé un nouveau partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs pour une durée de deux ans qui porterait sur l'animation de la future maison de l'environnement et l'entretien du site naturel situé à proximité de cette demeure.

Les actions seraient portées sur :

- La préservation et le développement de la biodiversité du site ;
- Le suivi des espèces représentatives pour évaluer et garantir la protection de l'environnement,
- La préservation des zones humides du site,
- La réalisation des passerelles d'animations avec le cœur d'activité de l'usine à savoir le traitement des déchets ménagers,
- L'engagement des travaux nécessaires conformément au plan de gestion,
- La création d'animations pédagogiques basées sur la connaissance et la gestion des espèces et des milieux,
- L'organisation d'une concertation locale pour la préservation et la valorisation du patrimoine existant (naturel et humain).

Le coût de cette prestation serait facturé à hauteur de 420 € par jour sur la base maximum de 48 jours par an.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 20/12/2018 Affiché le 21/12/2018

ID: 022-200043677-20181220-D382-DE

→ VALIDE la proposition citée ci-dessus qui prendra effet au 1er janvier 2019 et autorise le Président à signer la convention de partenariat.

POUR EXTRAIT CONFORME A Ploufragan, le 19 décembre 2018

> Le Président Thierry BURLOT

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 18 DECEMBRE 2018

Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 20/12/2018 Affiché le 21/12/2018

ID: 022-200043677-20181220-D382-DE

Convocation du 11 décembre 2018

Nombre de membre du bureau: 14

L'an deux mil dix-huit le dix-huit décembre à quatorze heures trente, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au Centre de tri Généris à Ploufragan, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	х	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	x	
Marie-France BOULDE	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		x
Claude LAYEC	DINAN Agglomération		х
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération		х
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	Х	
Jean MEGRET	LAMBALLE Terre et Mer	х	
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		х
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		х
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre		х

Présents: 08 Absents: 6 Votants: 08